



SOPRAGGLO
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003301436		1ere Gachée : 15:50 (1) Quantité : 3.00 m3		Date : 16/06/2026 BPE2606122309 Réf. commande(2) :		Zone : ZONE 01 Véhicule : ED279RW SOP04 Chauffeur : KARINE DUPUIS Transport :	
Client : RIQUET RIQUET				Chantier : VRON VRON FERME D HEMENCOURT 1 RUE DES PETITES COMMUNE VRON			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
15:51				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 24.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 3.00	
Code Formule 829		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XF1, XC3, XC4, XD1 (	
						Classe chlorure 0.40 %	
						Consistance(7) S3 (100 A 150 MM)	
						Dmax 22.4	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 273		Dosage(C+Ka)(5) C 25/30	
Résistance caractéristique(4)							
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 5°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				PRE 510 0.7 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non